



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Reçu le  
24 AVR. 2019  
Mairie d'Héricy

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Île-de-France

La Directrice régionale des affaires  
culturelles d'Île-de-France

à

Affaire suivie par : Philippe PEYLET-LACOTTE  
Service : Régional de l'archéologie  
Tél : 01 56 06 51 84  
Courriel : [philippe.peylet@culture.gouv.fr](mailto:philippe.peylet@culture.gouv.fr)

Madame la Maire  
Commune d'Éric  
6, rue de l'Église  
77850 HERICY

Réf : SD/PPL 2019- 283  
Vos dossiers

Copies :

P.J.  
1 arrêté

Paris, le 16/04/2017

objet : Héricy : 77 Place du Clos/rue des Fossés (arrêté de protection 2019-270)

Madame la Maire,

Pour faire suite à votre courrier du 29 mars 2019 et à notre réunion en DRAC du 13 mars 2019 relatifs à la modification de votre projet d'aménagement, je vous prie de trouver ci-joint un arrêté qui vous autorise à exécuter les travaux selon les conditions dont vous m'avez fait part et dont nous sommes convenus afin de dispenser votre commune de l'exécution d'une fouille.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes respectueux hommages.

**Pour le Préfet de région d'Île de France, préfet de  
Paris et par délégation  
la Directrice régionale des affaires culturelles**

**Stéphane DESCHAMPS**





## PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Affaire suivie par : Philippe Peylet-Lacotte  
Service régional de l'archéologie  
Tél. : 01 56 06 51 84  
Fax : 01 56 06 52 01  
Mél : philippe.peylet@culture.fr  
SD/PPL/2019 n°  
Votre dossier réf. : Hericy (77), place du Clos, rue des Fossés

Arrêté n° : 2019-270

### Le Préfet de la région d'Île-de-France

**VU** le code du patrimoine, livre V ;

**VU** les décrets n° 2011-573 et 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

**VU** le rapport de l'opération de diagnostic archéologique reçu le 11/01/2019 à la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France – Service régional de l'archéologie (SRA), prescrite par l'arrêté n° 2017-560 en date du 06/10/2017 ;

**VU** le courrier de Madame la Maire d'Hericy en date du 29 mars 2019 indiquant au SRA les nouvelles caractéristiques techniques de fondation du projet d'aménagements de la place du Clos/rue des Fossés (CF coupe de principe en annexe 1 du présent arrêté) ;

**CONSIDÉRANT** que les solutions techniques proposées par le courrier ci-dessus, suite à réunion en DRAC du 13/03/2019, en accord avec le maître d'ouvrage et l'architecte en charge du dossier sont de nature à assurer à minima la conservation des vestiges archéologiques ;

### ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Une série de mesures techniques sera mise en œuvre préalablement aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

région : Île-de-France  
département : Seine-et-Marne  
commune : Hericy  
adresse : place du Clos, rue des Fossés  
cadastre : sections AC – parc. 141 pp, 484, 156 pp  
propriétaire : Marie d'Hericy

**Article 2** : La surface soumise à l'application de cette prescription est de 6500 m<sup>2</sup> (env.), son périmètre est figuré sur le plan joint en annexe 2 (correspondant à la surface du diagnostic 2017-560).

**Article 3** : Détails des mesures techniques :

- le décaissement du terrain naturel (TN) doit donc être inférieur à un maximum de TN - 0,50 m.
- la circulation des engins lourds utilisés pour l'aménagement des lieux devra être réduite au minimum afin d'éviter les effets de tassement.

**Article 4 :** La mise en œuvre des mesures définies à l'article 3 du présent arrêté permet d'éviter la mise en œuvre d'une fouille archéologique préventive. Cependant, tout changement dans la consistance du projet visant à impacter les vestiges (moyen-âge, période moderne...) présents sur la zone doit être signalé au SRA pour accord.

**Article 5 :** La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Commune d'Héricy.

Paris, le 16/04/2019

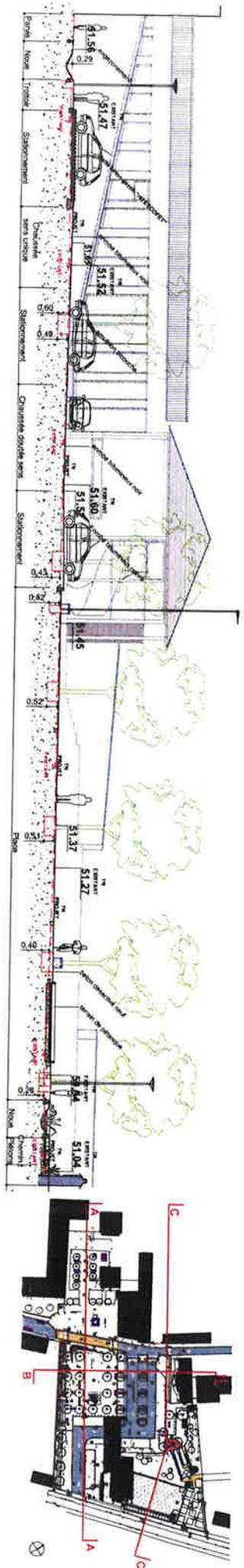
Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation le Conservateur régional de l'archéologie  
d'Île-de-France



Stéphane DESCHAMPS

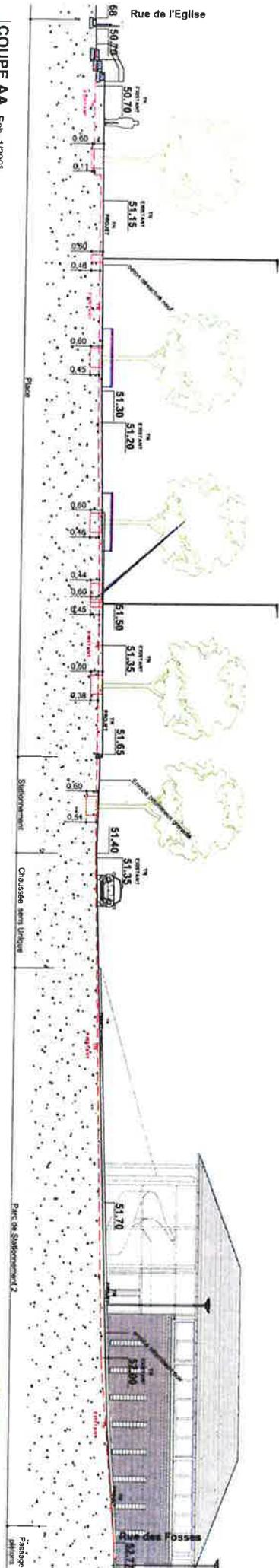
Original : Mairie d'Héricy

Copie : Agence d'architecture Alamercery/Descheemaekere/UDAP 77/CRMH

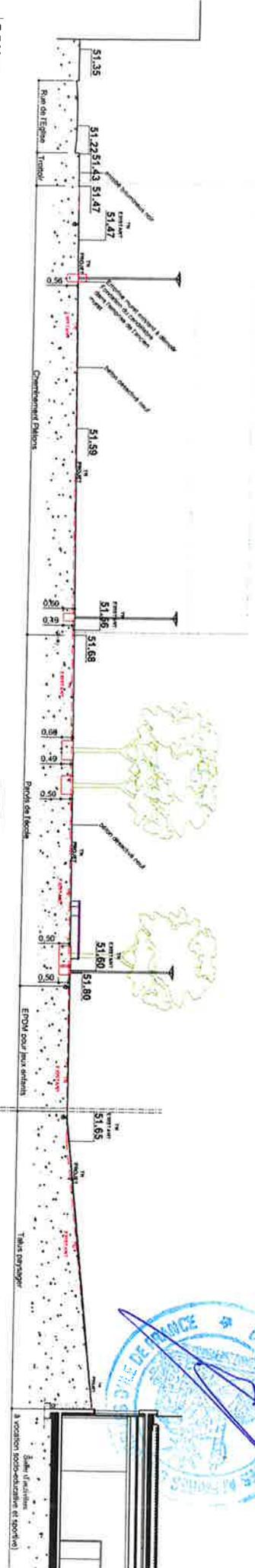


COUPE BB - Ech. 1/200°

ANNEXE 1



COUPE AA - Ech. 1/200°

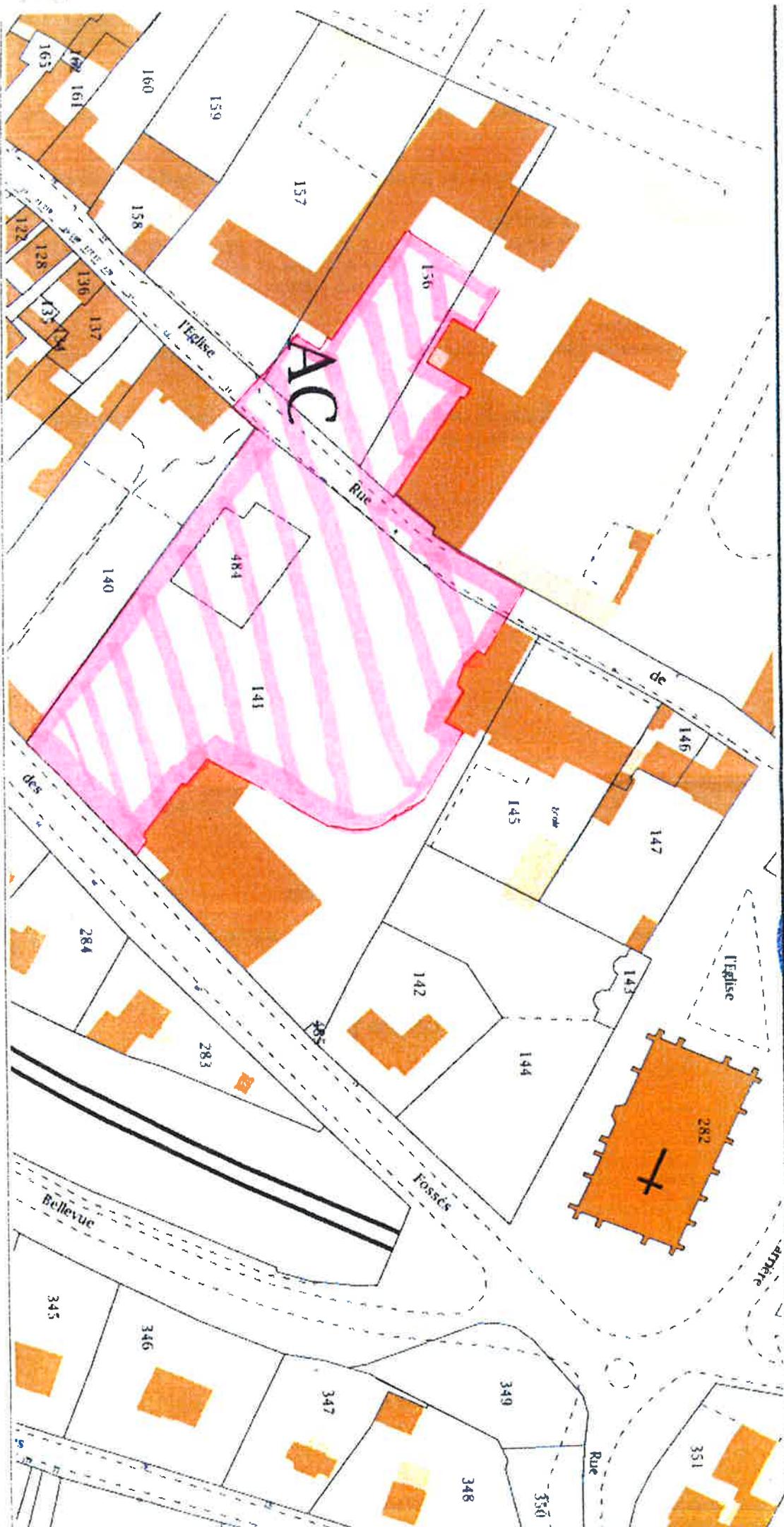


COUPE CC - Ech. 1/200°



Maître d'ouvrage: <b>COMMUNE D'HERICRY</b> 6, rue de l'Eglise - 77850 HERICRY		<b>REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CLOS</b> rue des Fossés / rue de l'Eglise - 77850 HERICRY	
<b>CHANTIER</b> Format original : A3		<b>PROJET - Zone 2</b> COUPES SUR LA ZONE 2 - Ech. 1/200°	
LAURENT ALMERCERY ARCHITECTE DESPESIT 5, rue de Châlons - 77200 CONTAMENET-LEAU Tél: 01 60 27 98 31 - @ : laurent@almmercery.com		ROMAIN DESCHEREMAKERE ARCHITECTE DESPESIT 5, rue de Châlons - 77200 CONTAMENET-LEAU Tél: 01 60 27 98 31 - @ : romain@almmercery.com	
Date : 14 Mars 2019		Echelle : 01	





*Comprise du logement*



ANNEXE 2

